

Communiqué de presse

Neuchâtel, le 31 août 2015

Tarifs de l'électricité 2016

Viteos maintient ses prix, mais la Confédération augmente




En raison de la hausse des « prestations dues aux collectivités publiques » décidée par la Confédération (PCP), les tarifs de l'électricité augmenteront légèrement en 2016 pour les clients desservis par Viteos. Les coûts maîtrisables par Viteos, donc directement liés à son activité, sont en revanche globalement maintenus et stables.

Les coûts finaux de l'électricité doivent être annoncés chaque année fin août pour l'année suivante. La constitution de ces tarifs se décompose en trois volets : le coût de l'énergie, les frais d'acheminement et la part imposée par les collectivités publiques et notamment par la Confédération pour favoriser les énergies renouvelables (PCP).

Pour 2016, en raison d'une situation favorable sur le marché de l'électricité, Viteos est parvenue à baisser légèrement le coût de l'énergie. En revanche, les frais d'acheminement augmentent légèrement mais sans avoir d'incidence sur le prix global de ces deux composantes maîtrisées par Viteos.

De son côté, la Confédération a augmenté les "prestations dues aux collectivités publiques" (PCP) de 0,2 centime par kWh. Comme mentionné plus haut, cette hausse est liée aux "prestations dues aux collectivités publiques", c'est-à-dire à la taxe fédérale destinée à favoriser les énergies renouvelables.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de :

-  Remigio Pian, directeur énergies et produits de Viteos, tél. 032 886 00 03
-  <http://www.viteos.ch/actualites>
-  <http://www.viteos.ch/Activites/Electricite/Tarifs-electriques>

Active sur le territoire neuchâtelois avec plus de 300 collaboratrices et collaborateurs au service de ses 80'000 clients, VITEOS assure la fourniture et la gestion des réseaux dans les domaines de l'eau, de l'électricité, du gaz naturel, du chauffage à distance et du froid à distance.